

Critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent dans le cadre de l'entretien professionnel d'évaluation (CIA)

Vous trouverez, ci-dessous, des exemples de critères sur lesquels vous appuyer :

Résultats professionnels et réalisation des objectifs

- Capacité à concevoir, conduire et mettre en œuvre un projet dans les délais
- Fiabilité et qualité du travail
- Utilisation des moyens mis à disposition
- Sens de l'organisation et de la méthode
- Assiduité et ponctualité

Les compétences professionnelles et techniques

- Expression écrite et orale
- Capacité d'anticipation et d'innovation
- Evolution et développement des compétences
- Réactivité et adaptabilité
- Autonomie
- Capacité à intégrer l'ensemble des missions de son poste de travail

Les qualités relationnelles

- Sens de l'écoute
- Capacité à travailler en équipe
- Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits

La contribution à l'activité du service

- Sens des responsabilités
- Capacité à partager et diffuser l'information
- Implication dans l'actualisation de ses connaissances
- Sens du service public et conscience professionnelle
- Connaissance des procédures et des règles de fonctionnement de l'administration

La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

- Aptitude à la conduite de réunions
- Aptitude à déléguer et à contrôler
- Communication (dialogue, écoute et information)
- Maintien de la cohésion d'équipe
- Aptitude à faire des propositions adaptées (aide à la décision et initiative)
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Capacité à réaliser un projet (catégorie C)
- Capacité à concevoir et conduire un projet (catégories A et B)
- Sens de la rigueur et de l'organisation
- Communication
- Capacité à identifier et hiérarchiser les priorités